

Royaume du Maroc



Ministère de l'Équipement, du Transport,  
de la Logistique et de l'eau

Secrétariat d'Etat chargé du Transport

# Management de la Sécurité Routière au Maroc

## Stratégie et plan d'Action

*Benacer BOULAAJOU*

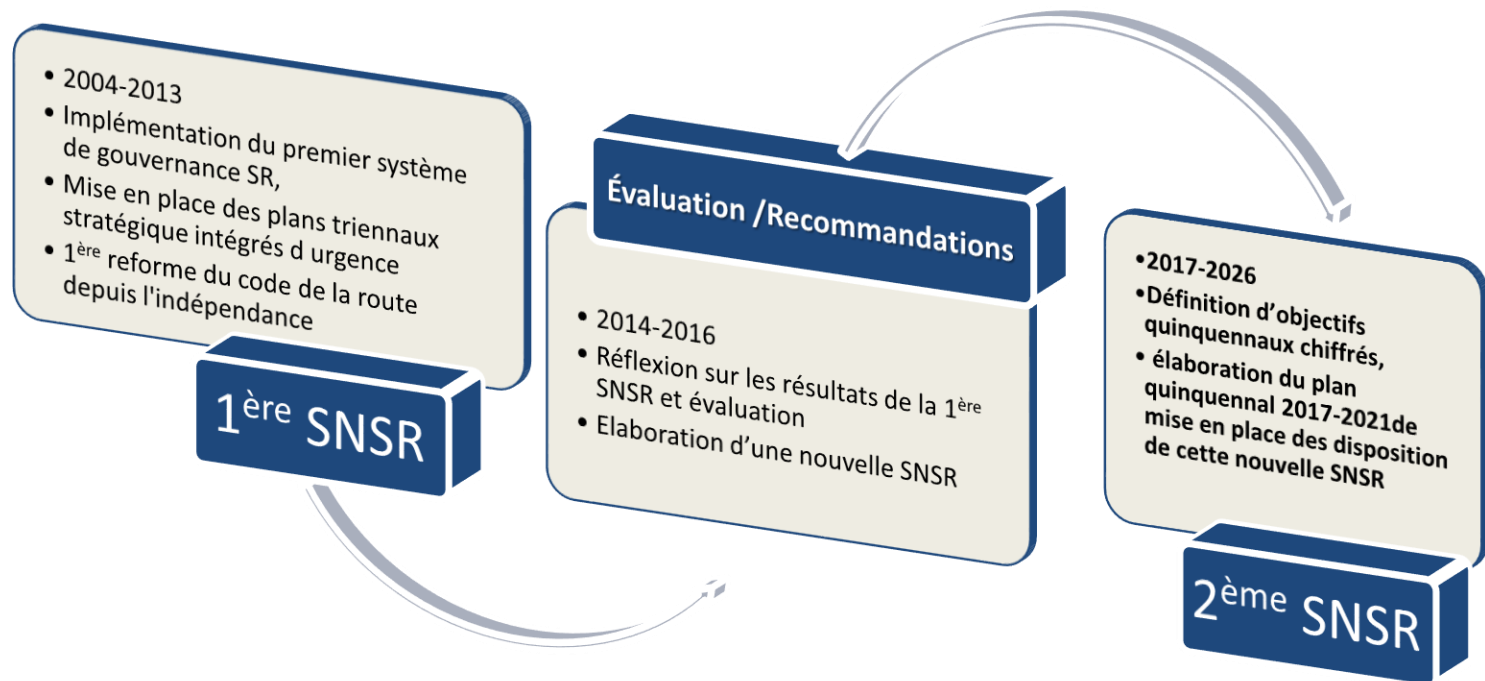
*Secrétaire Permanent du Comité National  
de Prévention des Accidents de la Circulation*



# Sommaire

- Gouvernance de la sécurité routière
- Évolution des stratégies nationales
- 1<sup>ère</sup> stratégie nationale de sécurité routière  
2004-2013
- 2<sup>ème</sup> stratégie nationale de sécurité routière  
2017-2026

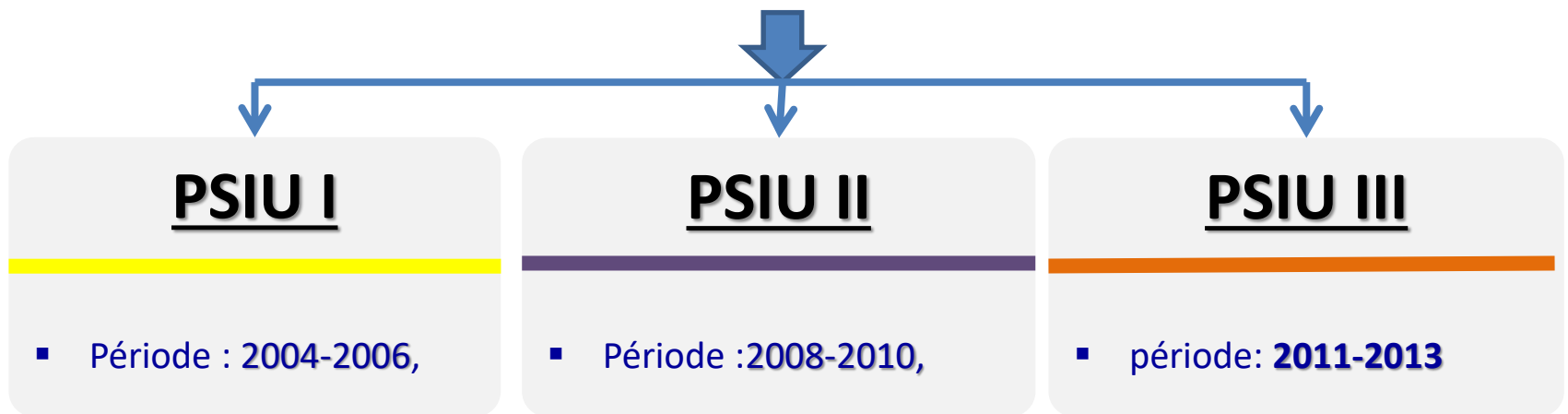
# LES STRATÉGIES NATIONALES DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE AU FIL DU TEMPS



**1<sup>ÈRE</sup> SNSR: PREMIÈRE STRATÉGIE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
2004 -2013**

# 1<sup>ÈRE</sup> SNSR: PREMIÈRE STRATÉGIE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2004 - 2013

- **Objectif** : Inverser la tendance à la hausse, puis réduire de manière durable et continue le nombre annuel de tués et de blessés graves
- **Outil** : Mise en œuvre des Plans Stratégiques Intégrés d'Urgence avec une fréquence triennale (PSIU)



# 1<sup>ÈRE</sup> SNSR: PREMIÈRE STRATÉGIE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2004 - 2013

## ☐ Axes Stratégiques des PSIU

PSIU I

PSIU II

PSIU III

1 **Coordination et gestion de la sécurité routière à haut niveau**

2 **Législation**

3 **Contrôle et sanctions**

4 **Formation des conducteurs et examen du permis de conduire**

5 **Amélioration des infrastructures rurales et voiries urbaines**

6 **Amélioration des secours dispensés aux victimes des accidents**

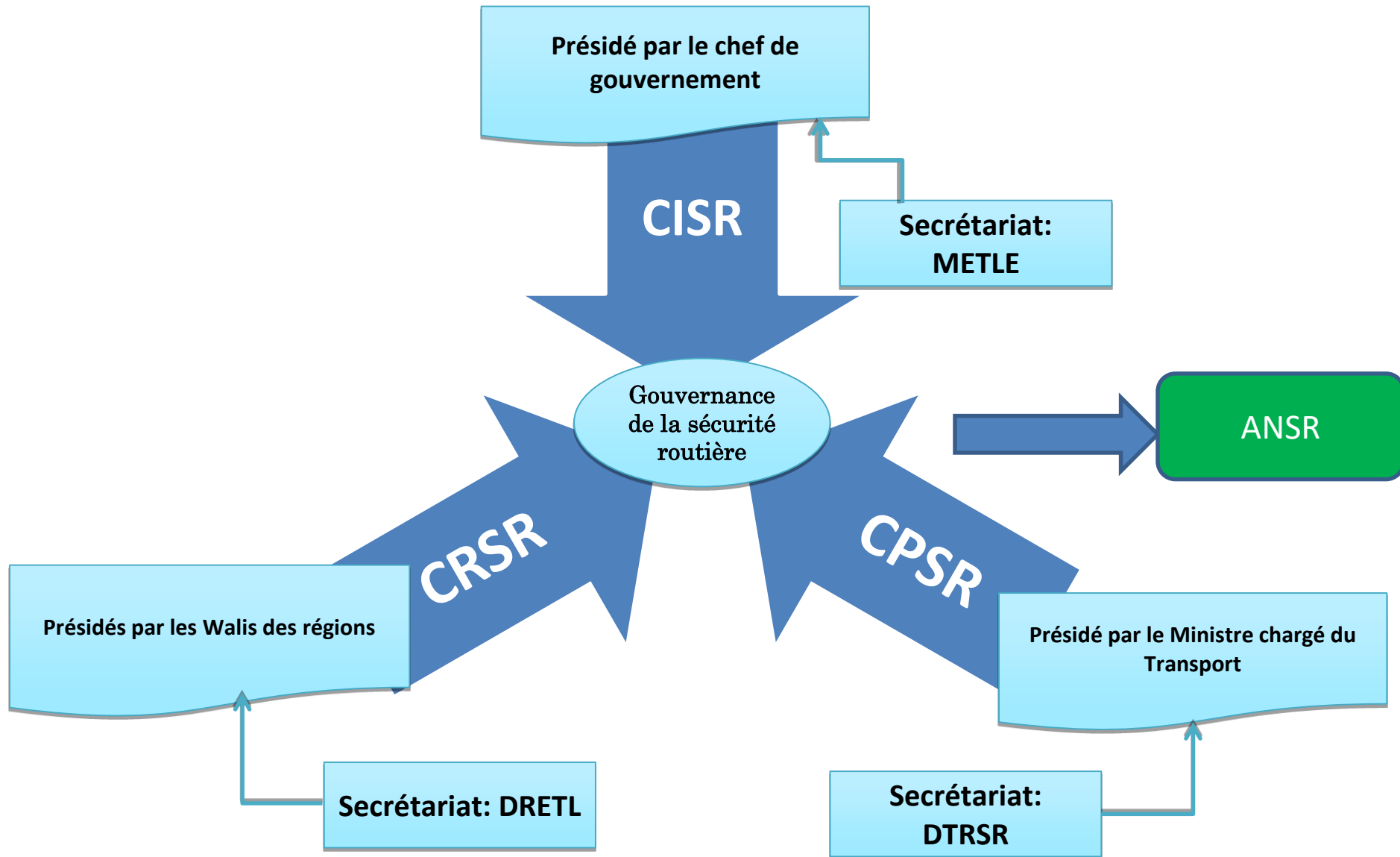
7 **Communication, sensibilisation et éducation routière**

**Communication et sensibilisation**

8 **Education Routière**

9 **Recherche scientifique et veille technologique sur la sécurité routière**

# GOUVERNANCE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE : UN CADRE INSTITUTIONNEL CLAIR



*Impact de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Sécurité Routière 2004-2013*

**Evolution du nombre des tués entre 1996 et 2014**





**2<sup>ÈME</sup> SNSR: DEUXIÈME STRATÉGIE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
2017-2026**

# 2<sup>ÈME</sup> SNSR: DEUXIÈME STRATÉGIE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2017-2026

- **Vision :**

Pour un comportement citoyen et un système  
routier sécuritaire

- **Objectifs:**

2021

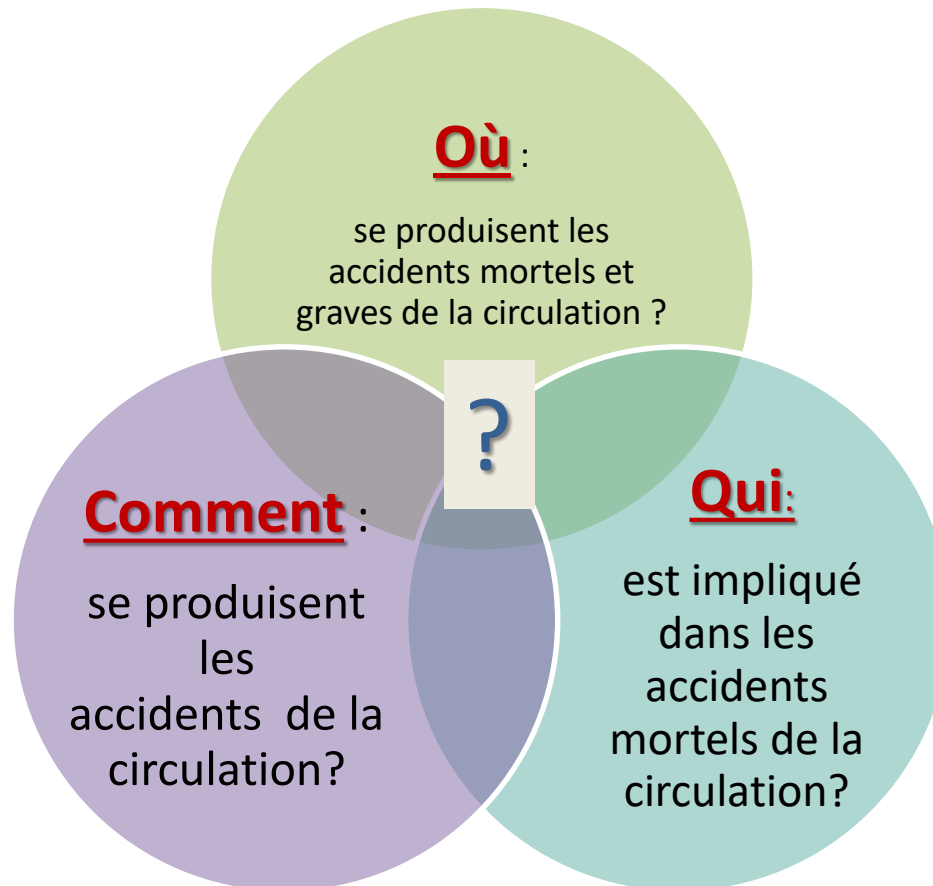
•Objectif: Réduction de  
25% le nombre de tués  
•seuil chiffré: 2800tués

2026

•Objectif: Réduire de  
50% le nombre de tués  
•seuil chiffré: 2800tués

# 2<sup>ÈME</sup> SNSR: DEUXIÈME STRATÉGIE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2017-2026

- Démarche adoptée pour son élaboration:



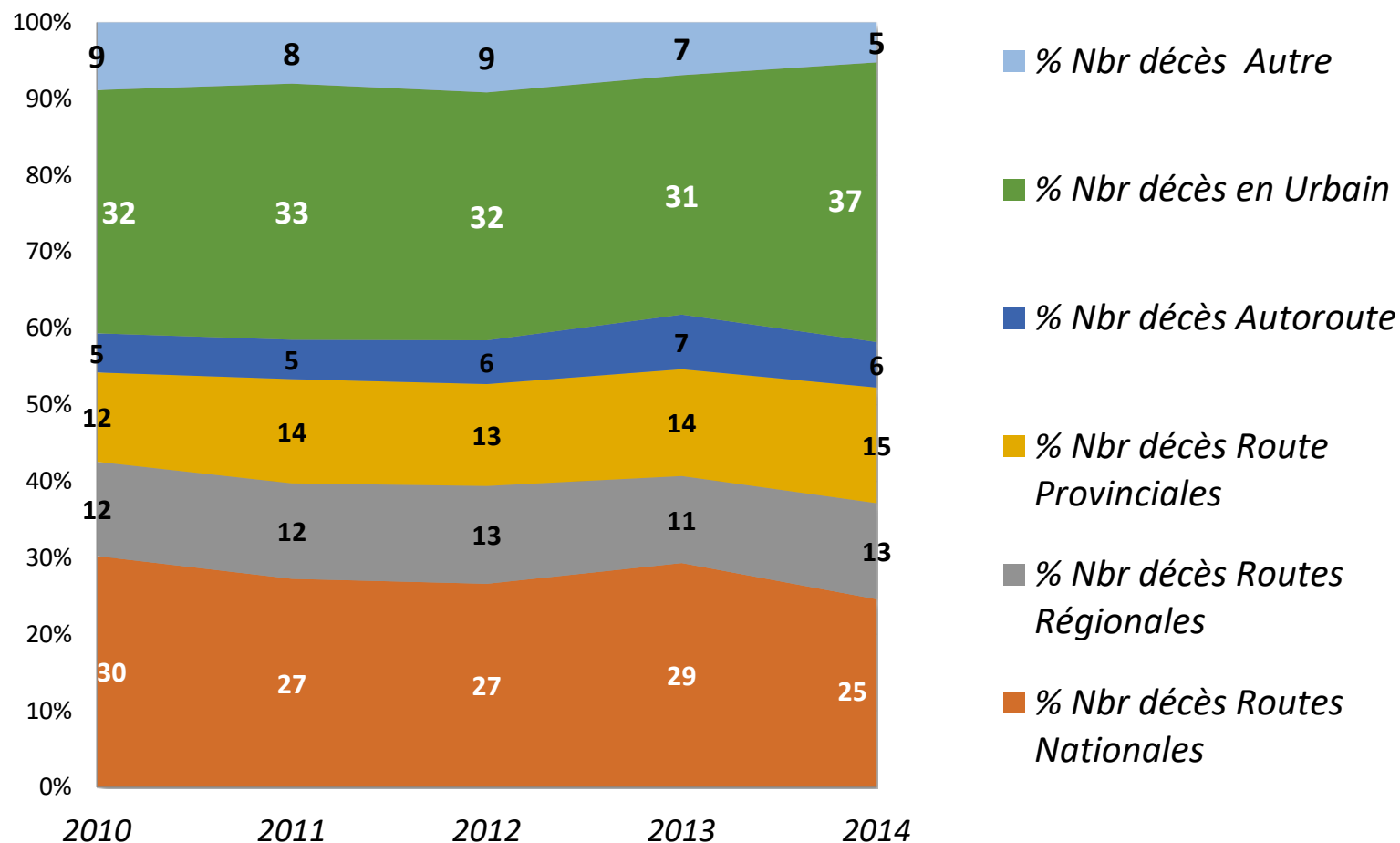
## 2<sup>ÈME</sup> SNSR: DEUXIÈME STRATÉGIE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2017-2026

### Où se produisent les accidents (En agglomération)

ville	% tués	cumul
Grand Casa	7,89%	7,89%
Settat	5,32%	13,21%
El-Jadida	5,04%	18,25%
Kenitra	4,94%	23,19%
Rabat-Salé	4,79%	27,98%
Marrakech	4,56%	32,54%
Beni Mellal	4,39%	36,93%
Nador	3,38%	40,31%
Safi	3,34%	43,65%
Meknes	3,31%	46,96%
Fes	2,63%	49,59%
Tanger	2,48%	52,07%
Taroudante	2,40%	54,47%
Oujda	2,34%	56,81%
Khemisset	2,24%	59,05%
Taza	2,07%	61,12%
Agadir	1,85%	62,97%
Khouribga	1,68%	64,65%

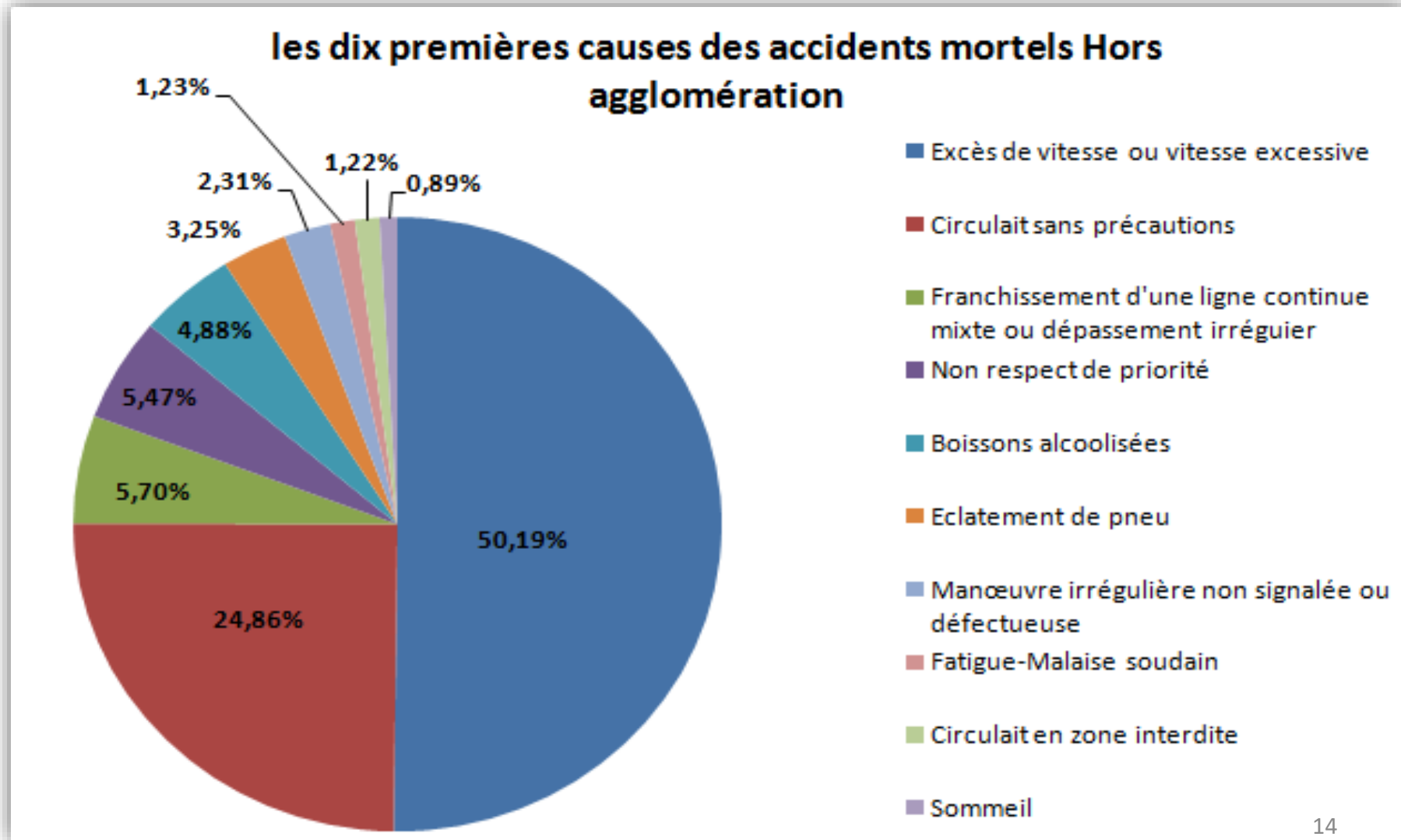
# 2<sup>ÈME</sup> SNSR: DEUXIÈME STRATÉGIE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2017-2026

## Où se produisent les accidents



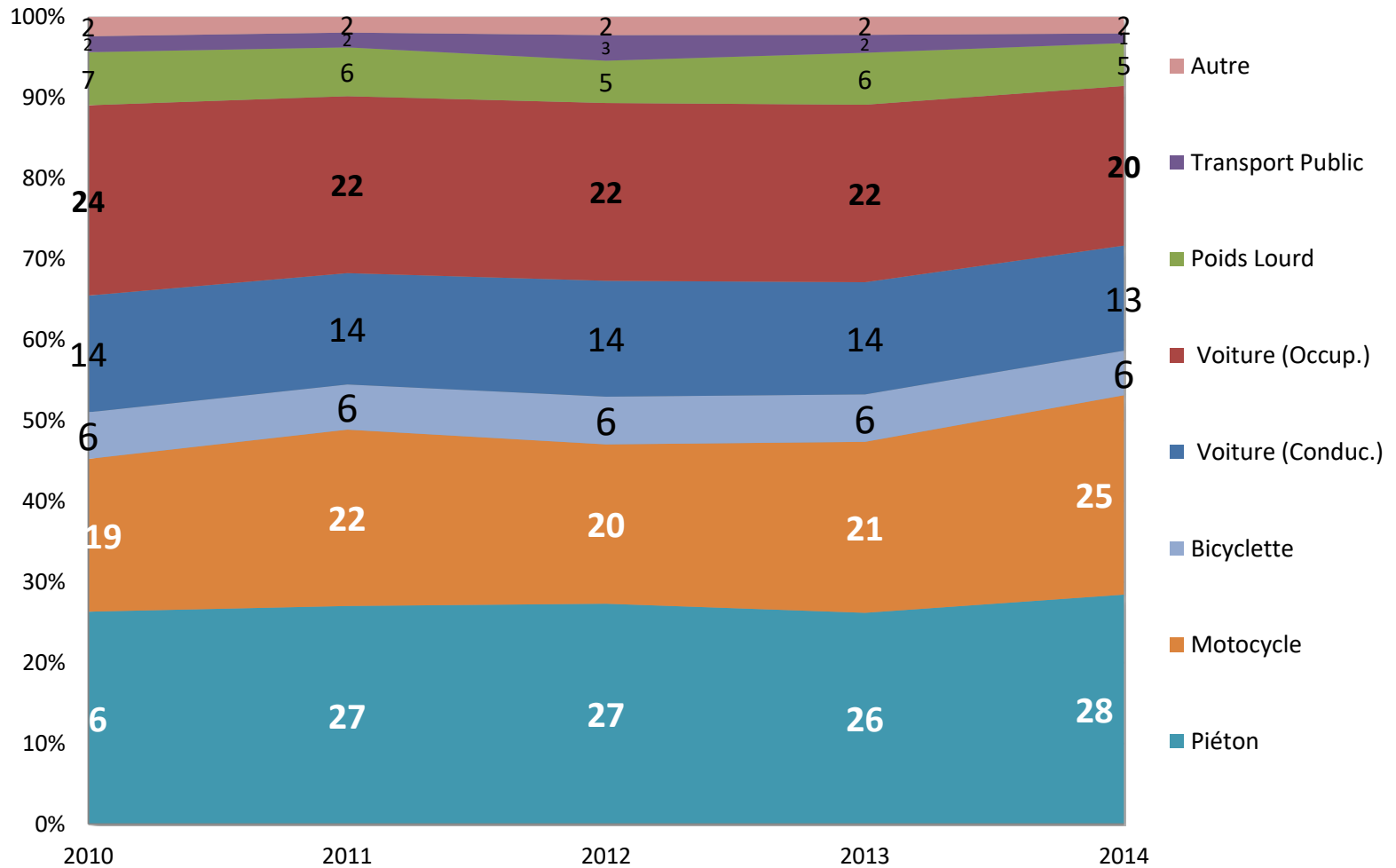
# 2<sup>ÈME</sup> SNSR: DEUXIÈME STRATÉGIE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2017-2026

## • Comment se produisent les accidents (Hors agglomération)



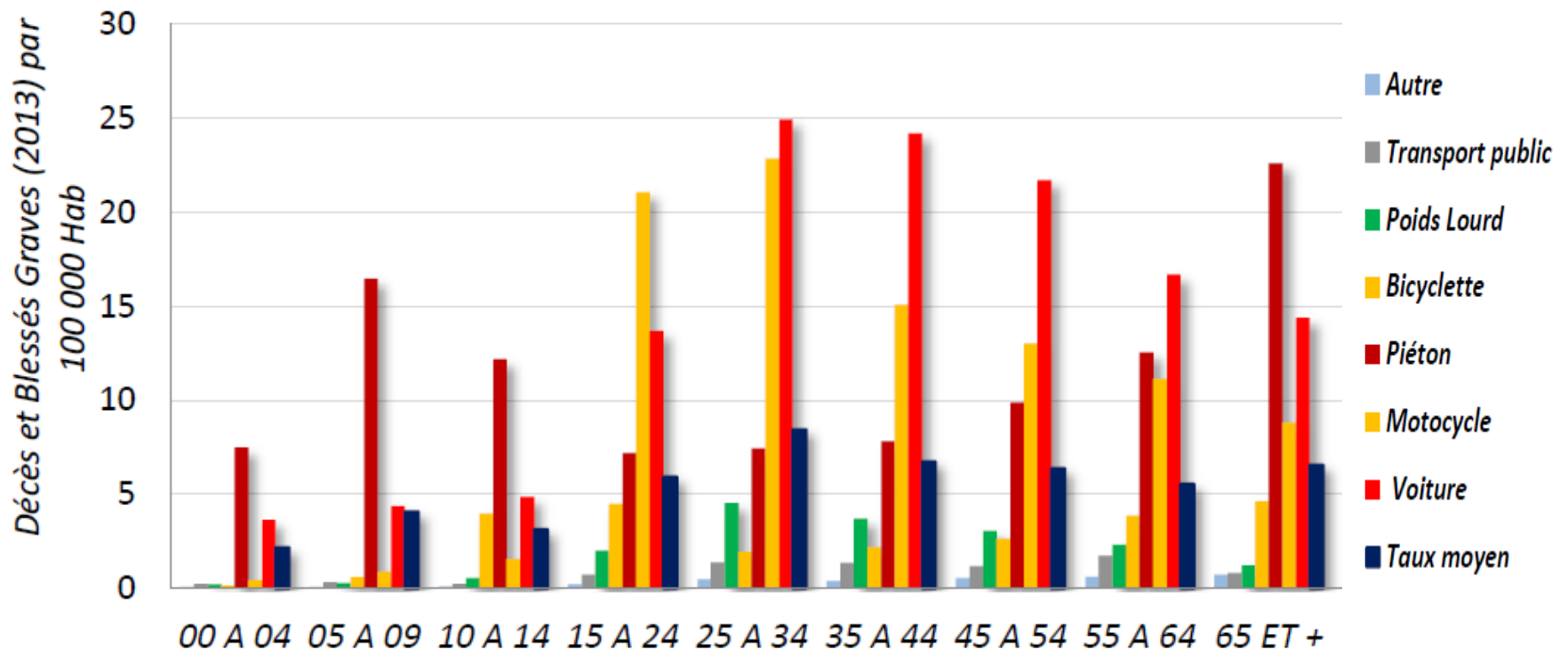
# 2<sup>ÈME</sup> SNSR: DEUXIÈME STRATÉGIE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2017-2026

## Qui est impliqué dans les accidents



# 2<sup>ÈME</sup> SNSR: DEUXIÈME STRATÉGIE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2017-2026

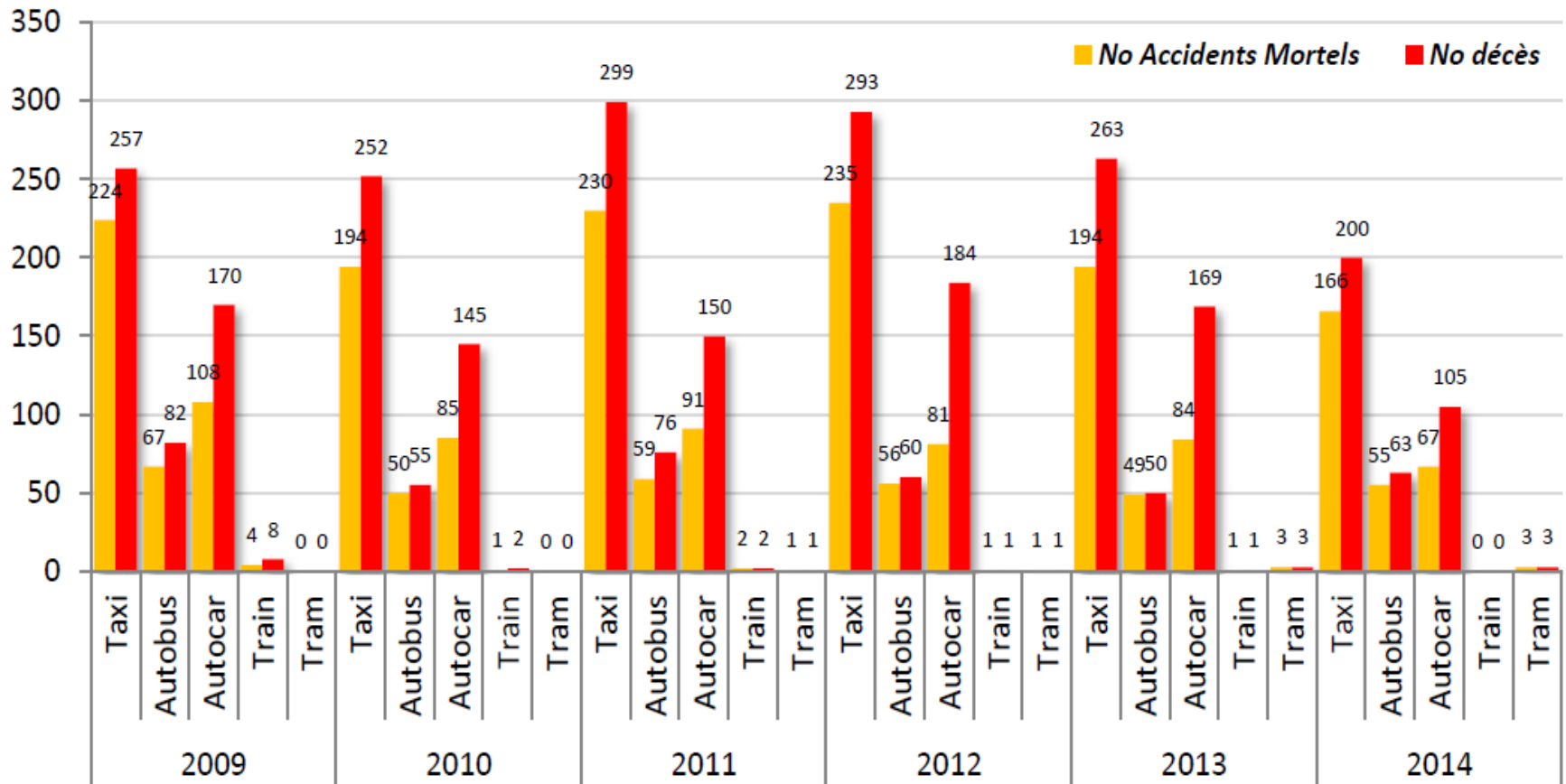
- Qui est impliqué dans les accidents: Selon l'âge des victimes





# 2<sup>ÈME</sup> SNSR: DEUXIÈME STRATÉGIE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2017-2026

- Qui est impliqué dans les accidents : Transport professionnel



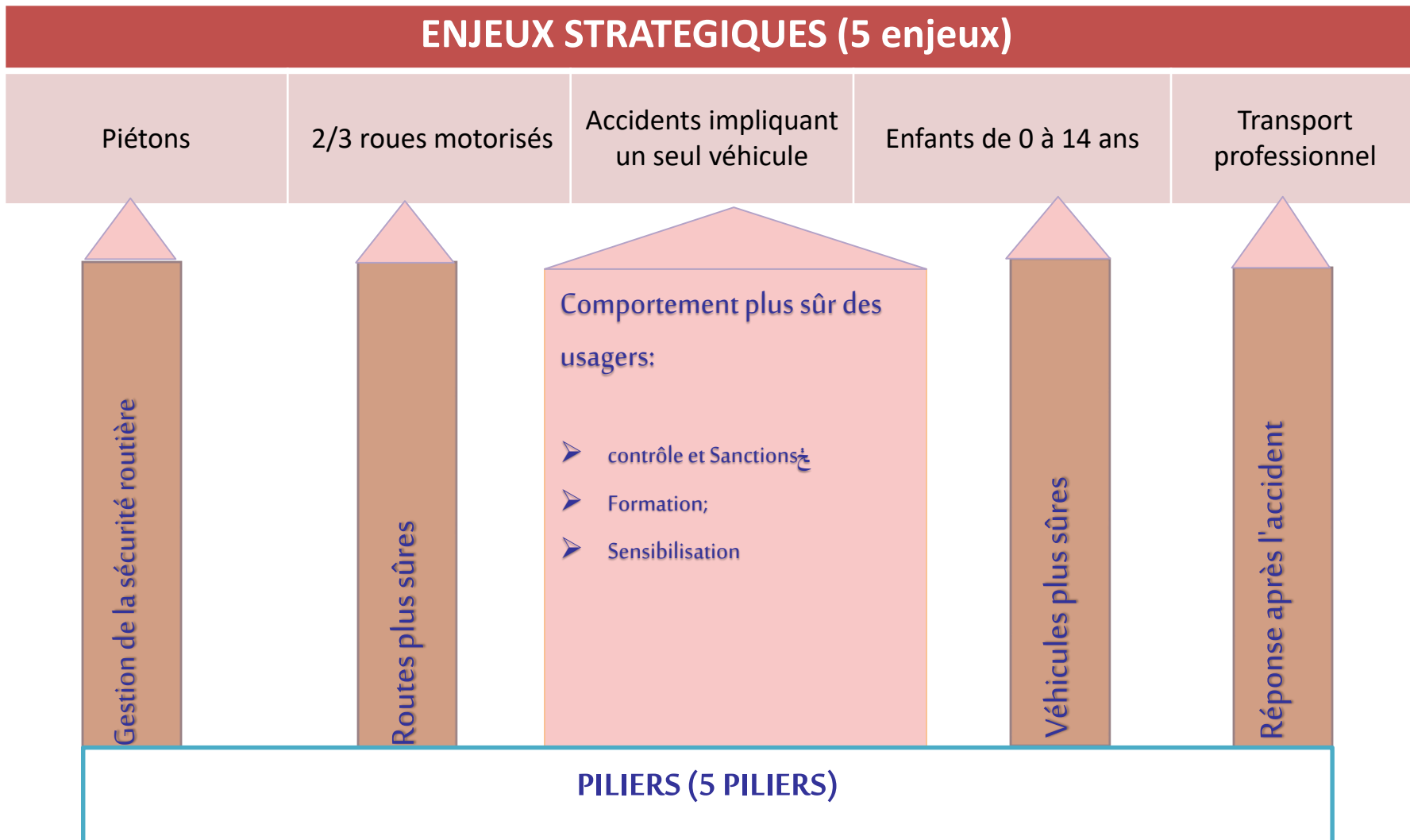
# 2<sup>ÈME</sup> SNSR: DEUXIÈME STRATÉGIE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2017-2026

- Outils de mise en œuvre :**

5 enjeux stratégiques ont été arrêtés et qui présentent 87% des tués à savoir:

Les enjeux stratégiques	tués	%	Particularité
Les piétons	992	28 %	Sont des usagers vulnérables . 217 tués sont des enfants de moins de 14 ans.
Les 2 et 3 roues motorisées	852	24 %	Le nombre de victime est en augmentation continue
Les accidents impliquant 1 seul véhicule	545	16 %	70% de ce type d'accidents concerne les véhicules légers
Les enfants de moins de 14 ans	356	10 %	61% des tués de cette catégorie sont des piétons
Le transport professionnel	305	8.7%	En cas d'accident impliquant le transport professionnel elle est généralement grave
Total	3050	86,7 %	

- Outils de mise en œuvre :



# 2<sup>ÈME</sup> SNSR: DEUXIÈME STRATÉGIE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2017-2026

## • Outils de mise en œuvre : Plans d'Action

la SNSR sera mise en œuvre selon deux plans stratégiques quinquennaux:

•PSQ1 :2017-2021

•PSQ2: 2022-2026

### Matrice de mise en œuvre des PSQ :

	<b>Piliers</b>				
<b>Enjeux Stratégiques</b>	<b>Gestion de la sécurité routière</b>	<b>Routes plus sûres</b>	<b>Véhicules plus sûres</b>	<b>Comportement plus sûr des usagers</b>	<b>Réponse après l'accident</b>
Les piétons					
Les conducteurs des " 2/3 roues motorisés"					
Les accidents impliquant un seul véhicule					
Les jeunes de 0 à 14 ans					
le transport professionnel					

# 2<sup>ÈME</sup> SNSR: DEUXIÈME STRATÉGIE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2017-2026

- Objectifs du 1<sup>er</sup> quinquennat PSQ1:

- ❑ Objectifs annuels:

<u>Année</u>	<u>Objectifs</u>
2017	03 %
2018	04%
2019	06%
2020	07%
2021	réaliser l'objectif du 1 <sup>er</sup> quinquennat : 25%

- ❑ Objectifs / enjeux :

Enjeux /année	2021	2020	2019	2018	2017
Piétons	79	79	69	40	30
Les « 2/3 roues motorisés »	77	77	68	43	26
Les accidents avec un seul véhicule	49	49	38	33	27
Les jeunes de 0 à 14 ans	28	28	25	14	11
Transport professionnel	27	27	24	21	15
Total annuel	261	261	225	151	109

- **Extrait des mesures proposées: enjeu N°1 « Piétons »**

Mettre en place des aménagements et équipements de sécurité routière pour améliorer la visibilité des piétons dans les 12 villes accumulant plus de 52% du nombre total de morts;

Adopter un guide unifié des paramètres de sécurité routière;

Intégrer la sécurité routière dans les Plans de Déplacements urbains (PDU);

Construire des passages surélevés pour les piétons ;

Auditer les sociétés de vente de véhicules automobiles et concessionnaires pour s'assurer que les véhicules proposés à la vente sur le marché répondent aux normes ;

Renforcer les thématiques de contrôle routier ayant un fort impact et direct sur la sécurité des piétons;

Sensibiliser le grand public sur le respect des règles de la circulation, notamment sur la traversée des chaussées et le respect des passages piétons.



# Investissements 2017-2021 : Les Enjeux stratégiques

## Les piétons



Procédure	Entité responsable	Budget alloué	Source de financement
Assurer la sécurité des piétons dans des zones connaissant une grande mobilité	DTRSR/ DRET-DPET/ DGCL	18 MDH	DTRSR/DGCL
Elaboration d'un guide référentiel pour aménagement de sécurité routière en milieu urbain	CNPAC/ DR/ DGCL/ DTRSR/ DGUAAT/ INAU/ Agence urbaine de Rabat	5 MDH	CNPAC
Intégration de la sécurité routière dans l'élaboration des plans de déplacements urbains PDU	Ministère de l'Intérieur	120 MDH	DGCL
Construction de ponts pour piétons	DR	65 MDH	DTRSR/DR
Contrôle des concessionnaires des véhicules pour le respect de la sécurité des piétons	CNEH	3,5 MDH	CNEH
Renforcement du contrôle pour la sécurité des piétons	DGSN/ GR	Plan Com CNPAC	-
Sensibilisation sur les règles de circulation et l'utilisation des passages piétons	CNPAC	-	CNPAC
<b>Total</b>		<b>211,5 MDH</b>	
<b>Part CNPAC hors budget Plan Com</b>		<b>5 MDH</b>	

# 2<sup>ÈME</sup> SNSR: DEUXIÈME STRATÉGIE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2017-2026

- **Extrait des mesures proposées:**
- **enjeu N°2 « conducteur du :2/3 roue motorisé »**

Améliorer la sécurité de la mobilité des usagers des 2/3 roues en milieu urbain;

Créer des pistes cyclables en dehors du périmètre urbain.

Contrôle technique obligatoire pour les cyclomoteurs n'excédant pas 50 cm<sup>3</sup>,

Interdiction de la vente des casques non homologués ;

Obligation de formation initiale pour l'obtention du permis de conduire pour les conducteurs de motos de moins de 50 cm<sup>3</sup>;

Renforcer le Contrôle routier sur les motos à deux et trois roues

Multiplier les campagnes de sensibilisation et de communication sur l'importance de port du casque et du bon usage des casques



# 2<sup>ÈME</sup> SNSR: DEUXIÈME STRATÉGIE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2017-2026

- **Mesures proposées: enjeu N°3 « Les accidents impliquant un seul véhicule»**

Aménagement de 215 km de dispositifs de retenue en rase campagne ,ainsi que le renforcement des dispositif de signalisation dans les zone à haut risque ;

Inspection et contrôle des centres de visites techniques ayant accordé un certificat douteux , sur requête de la Gendarmerie Royale ou Sûreté Nationale ou suite aux résultats des enquêtes administratives et techniques à l'issue des accidents de la circulation ;

Améliorer la qualité de l'enseignement de la conduite et de la rigueur des examens de permis de conduire;

Augmenter le taux de détection des infractions au code de la route, notamment les violations graves, en particulier la vitesse, la conduite sous influence de l'alcool et l'utilisation du téléphone au volant.

Programmation de campagnes de communication et de sensibilisation sur les risques liés à la vitesse, la conduite sous influence et utilisation du téléphone

# 2<sup>ÈME</sup> SNSR: DEUXIÈME STRATÉGIE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2017-2026

- **Mesures proposées: enjeu N°4 « Les jeunes de 0 à 14 ans »**

Sécuriser le périmètre des écoles

Assurer la sécurité des usagers de la route dans les quartiers résidentiels connus pour leur grande mobilité pour les piétons et les enfants, en limitant la vitesse aux niveaux de ces zones à 30 km / h;

Améliorer la visibilité des élèves de moins de 14 ans sur la route (route vers l'école)

Contrôle de la disponibilité des ceintures de sécurité dans les véhicules de transport scolaire sur l'ensemble des sièges.

Intégration de l'éducation routière dans le cursus scolaire

Renforcer le contrôle de la vitesse dans l'environnement des établissements scolaires.

Renforcer le Contrôle du transport des enfants de moins de 10 ans dans les sièges avant des véhicules.

Programmation des activités d'éducation routière dans le cadre du projet « génération sécurité routière - jil assalama »

Construction des pistes de l'éducation routière dans plusieurs villes du royaume

# 2<sup>ÈME</sup> SNSR: DEUXIÈME STRATÉGIE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2017-2026

## • Mesures proposées: enjeu N°5 « le transport professionnel »

Construction de 30 km de voies 1 + 2 pour les véhicules lourds dans des pentes dangereuses selon des normes techniques spéciales. (En dehors du milieu urbain),

Création de 29 km de voies latérales pour engins agricoles en dehors du milieu urbain,

Généralisation de l'obligation du contrôle technique pour les taxis:

Améliorer le contrôle technique des véhicules de transport professionnels;

Poursuivre le programme de formation au profit des conducteurs professionnels;

Création d'un cycle spécial de formation continue pour les contrôleurs routiers du Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau;

Améliorer la qualité de l'enseignement de la conduite et la rigueur des examens de permis de conduire pour les différents types de permis de conduire poids lourds;

Renforcer le contrôle routier sur les infractions graves commises par des professionnels du transport;

Organiser des campagnes de communication et de sensibilisation pour les conducteurs professionnels;

Renforcer la mise à disposition des structures de formation des professionnels du transport routier ,

# 2<sup>ÈME</sup> SNSR: DEUXIÈME STRATÉGIE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2017-2026

- **Mesures à caractère transversale :**  
**assistance aux victimes d'accidents de la route**

Objectifs:

- Améliorer le temps d'intervention sur les lieux d'Accidents :  
réduire progressivement la durée d'accès aux lieux d'accidents:
  - 08 minutes dans la zone urbaine;
  - 15 minutes en dehors de la zone urbaine.
- Améliorer la qualité des premiers secours fournis aux victimes